

## DEPARTEMENT DE L'AIN

## ARRONDISSEMENT DE BOURG

## CANTON DE MIRIBEL

## MAIRIE DE NEYRON

## **OBJET : Réhabilitation Chemin du Molliet**

## ■ Christine FRANÇOIS, Maire

- Étaient présents : BOYET Jérôme, BRIERE Matthieu, FAURE Sébastien, FAVREAU Julien, FRANÇOIS Christine, GARCIA Nathalie, GAROUTTE Agnès, GIRARD Jean-Yves, GRUFFAT Henri, JULLIEN Valérie, LARIVE Bruno, MENUT Brigitte, PERINELLE Patricia, PISTIL Raymond.

Pouvoirs : DELACOURT Marc donne pouvoir à BRIERE Matthieu, DUPLAN Véronique donne pouvoir à FRANÇOIS Christine, NEDIALKOVA Krassi donne pouvoir à GIRARD Jean-Yves, HERVIS Jean-Pierre donne pouvoir à BOYET Jérôme, MARQUIS Gérard donne pouvoir à GRUFFAT Henri, QUEIREL Elodie donne pouvoir à PERINELLE Patricia, VERDENET Clotilde donne pouvoir à JULLIEN Valérie.

Etaient absents : BOURGEOIS Rosaria, PAYRE Raphaël

■ Secrétaire de Séance : PERINELLE Patricia

■ *Date de convocation du Conseil : le 7 novembre 2025*

■ *Nombre de conseillers : 23*

- *Nombre de présents : 14*

### ■ Pouvoirs : 7

■ Rapporteur : Raymond PISTIL

■ Monsieur PISTIL explique que le chemin du Mollet étant en très mauvais état, des travaux de réaménagement du sentier pour lutter contre le ravinement et l'érosion sont prévus :

- modification du réseau eau pluviale enterré,
  - création d'un fossé de dérivation côté amont du chemin qui récupère aussi les eaux du talus,
  - création de rigoles transversales pour permettre l'évacuation latéral des eaux provenant du fossé,
  - création de nouvelles marches pour diminuer les pentes,
  - remblayer les marches,
  - création de tranchées de stockage en galets,
  - rejet final dans le fossé en bas du chemin.

Accusé de réception en préfecture  
001-210102752-20251117-20250051-DE  
Date de réception préfecture : 19/11/2025

Le montant de ces travaux, estimé à 127 029,54 € HT, se décompose comme suit :

<b>Poste des dépenses</b>	<b>Montant prévisionnel HT</b>	<b>TVA 20 %</b>	<b>Montant TTC</b>
Travaux de réhabilitation	127 029,54	25 405,91	152 435,45

Cette opération peut être financée par la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau (CCMP) au titre des aménagements modes doux.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Financeurs	Dépenses subventionnables	Montants subventions
FONDS DE CONCOURS CCMP AMENAGEMENTS MODES DOUX	127 029,54	63 514,77 €

Autofinancement Ville de Neyron	63 514,77 €
Coût HT	127 029,54 €

L'opération n'est pas assujettie à la TVA, néanmoins elle bénéficie du FCTVA.  
Le n° de SIRET de la commune est le 210 102 752 000 16.

Afin de permettre l'instruction administrative du dossier, il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver :
  - o la réhabilitation du chemin du Molliet pour un montant de 127 029,54 € HT soit 152 435,45 € TTC,
  - o le plan de financement prévisionnel ci-dessus.
- D'autoriser Mme la Maire à :
  - o solliciter le Fonds de concours Communauté de Communes de Miribel et du Plateau au titre des aménagements modes doux.
  - o entreprendre toutes démarches visant au parfait aboutissement du projet et à signer tout document afférent à ce dossier.

Les crédits nécessaires en dépenses et en recettes seront inscrits au Budget 2025.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus par les membres présents.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, PAR 16 VOIX POUR ET 5 ABSTENTIONS :**

- ADOpte les propositions de M. le rapporteur.



A NEYRON, le 17 novembre 2025

La Maire

Accusé de réception en préfecture  
001-210102752-20251117-20250051-DE  
Date de réception préfecture : 19/11/2025

Christine FRANÇOIS